



COPIL UNIQUE BAS-LÉON

Le mardi 12 décembre 2023



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod an Hajennou



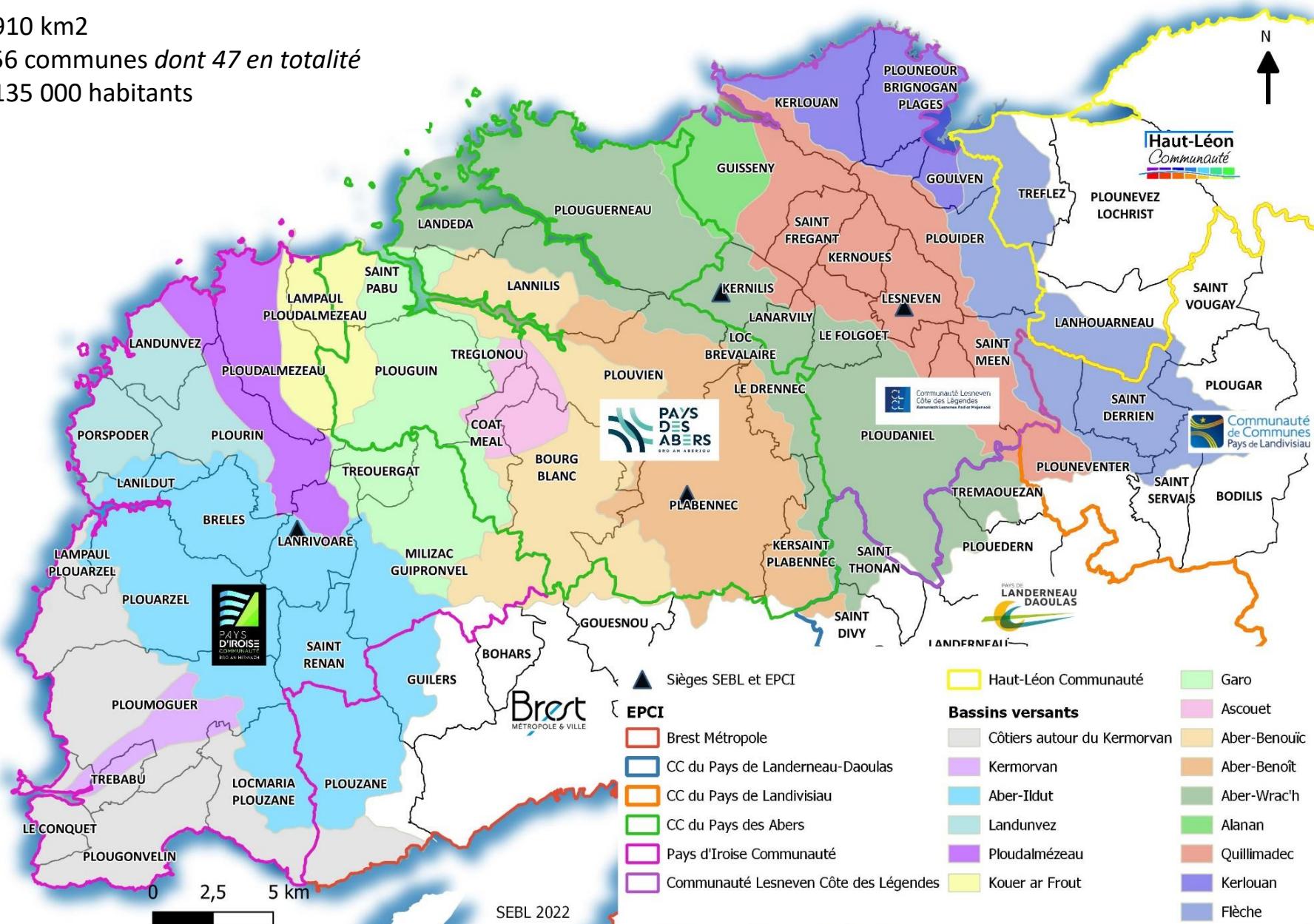
SIE
Point Aven
Iles

Ordre du jour

- Introduction & contexte (Christophe BELE et Marguerite LAMOUR)
- Prévisionnel 2024 : les actions transversales pilotées par le Syndicat des Eaux (Mélanie BARIC & Jasmine JAOUEN / SEBL)
- Eaux souterraines : bilan des campagnes de suivi dans les eaux souterraines menées en 2023 et 2021 (Charlotte CARIOU / SEBL)
- Enjeu quantitatif : Présentation du Plan de Résilience Eau (SEBL & Région)
- Biodiversité : Les enjeux liés à la gestion du bocage -> présentation de l'outil PGDH (*Plan de Gestion Des Haies*)(Yann GOUEZ / SEBL)
- Suivi de la qualité des eaux superficielles : Présentation de l'outil Transcender (Ronan ALLAIN / CCPA)
- Prévention des inondations : la gestion du système d'endiguement de la « Digue Rousseau » (Julien DILASSER / CLCL)
- Milieux aquatiques et espaces naturels : Le projet d'aménagement du site d'Illié (Victorien MARCHAND / CCPI)

Le territoire

- ⇒ ~ 910 km²
 - ⇒ 56 communes *dont 47 en totalité*
 - ⇒ ~ 135 000 habitants



CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE BAS-LÉON DEPUIS 2020

→ Pour fixer un CADRE COMMUN

- **1 Contrat signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux SEBL/CCPI/CCPA/CLCL**
- le **SEBL en coordination**
- **1 stratégie territoriale sur 6 ans** (*contexte, enjeux, objectifs, moyens, ...*)
- **1 programmation en 2 temps :**
 - ⇒ Feuille de route : 2023 - 2025
 - ⇒ Feuille de route : 2020 - 2022



Chaque territoire conserve son autonomie technique, financière et administrative

=> CTU 2023/2025 signé le 27 juillet 2023

FEUILLE DE ROUTE BAS-LEON 2023/2025

→ indicateurs de suivi



Suite à la réunion de **COPIL Bas-Léon du 31 mars**, demande de l'**AELB et des services de l'Etat** d'introduire des **indicateurs** et des **cibles d'objectif** pour apprécier la dynamique et l'adéquation des moyens :

- **Pour les captages prioritaires et sensibles** :

- L'ensemble des captages prioritaires dispose d'un diagnostic des pressions et fait l'objet d'un programme d'actions
- L'ensemble des agriculteurs concernés a été rencontré et a fait l'objet d'un conseil

- **Pour les zones humides** :

- 10 ha de zones humides restaurées
- 1 ZH rétro littorale a fait l'objet d'une réflexion pour la mise en place d'un plan de gestion

- **Pour les diagnostics bactériologiques** :

- 50% des exploitations dont les sièges sont situés sur les bv prioritaires (LPK / plages fermées) et dans les zones prioritaires identifiées dans les profils de vulnérabilité ont fait l'objet d'un diagnostic bactériologique

VOLETS TRANSVERSAUX pilotés par le SEBL

Prévisionnel 2024

Actions agricoles



- Diagnostics des risques de contaminations bactériologiques des exploitations
- Promotion des MAEC de la programmation 2023-2027
- Suivi des captages prioritaires (6) et des 2 Prises d'Eau : mise en œuvre des plans d'actions
- Concours des prairies naturelles à l'échelle du nord Finistère
- Mise à jour et diffusion du poster réglementation (PAR7 avril 2024)
- Recherche d'agriculteurs volontaires pour constituer un « Groupe herbe »
- Démonstration désherbage herse étrille et/ou rotoétrille

Milieux aquatiques

- **Acquisition d'espaces humides** – Le Menec (Le Folgoët, 2,4 ha en amont de la prise d'eau de Baniguel)
- **Poursuite de la préservation des zones humides**
- **Lettre d'information**



- **Valorisation de site :**

Réflexion/Etude sur la valorisation pédagogique de la Vallée de Carman (à Kernilis)



Campagne annuelle de piégeage

Espèces ciblées : Ragondins et rats musqués

SEBL : 1375 captures/120 cages
distribuées/50 piégeurs
CCPI : 282 captures/48 cages
distribuées/27 Piégeurs

5,00 € par
capture

- Mise à disposition de matériel de piégeage (*cages*)
- Piégeurs bénévoles :
 - ✓ déclaration en mairie
 - ✓ obtention d'une autorisation du propriétaire des parcelles
 - ✓ justification des captures



Dépôt d'un dossier de demande de subvention fonds verts, en parallèle de la gestion des invasives sur la prise d'eau de Kernilis



Etudes

2023/2024 Finalisation du profil conchylicole sur le site des blancs Sablons (Le Conquet)

2023/2025 Bancarisation des données **quantitatives** ressources/besoins

2024 Plan de résilience/captages abandonnés

2024 Etude de faisabilité « marais rétro littoraux » (*évaluation des possibilités, faisabilités, intérêt d'une réhabilitation avec plan de gestion*)



Etudes

MARAIS RETRO-LITTORAUX

- Demande de l'AELB d'engager une réflexion sur les marais rétro-littoraux

Secteurs ciblés par l'AELB :

- Goulven : pbq route créée, zone ancienne de marais comblée aujourd'hui cultivée mais zone à priori encore fortement impactée par des curage de cours d'eau et remblaiement de ZH
- Kerlouan - La digue : clapets à marée sur route inclus au système d'endiguement classé
- Quillimadec/Couffon : retrait des clapets en 2017 (ouvrages Grenelles)
- Tréompan (Ploudalmézeau) : secteur touché par une forte urbanisation littorale
- Autres sites potentiels à faire émerger ?



- > ETUDE de faisabilité (*évaluation des possibilités, faisabilités, intérêt d'une réhabilitation avec plan de gestion*) A LANCER

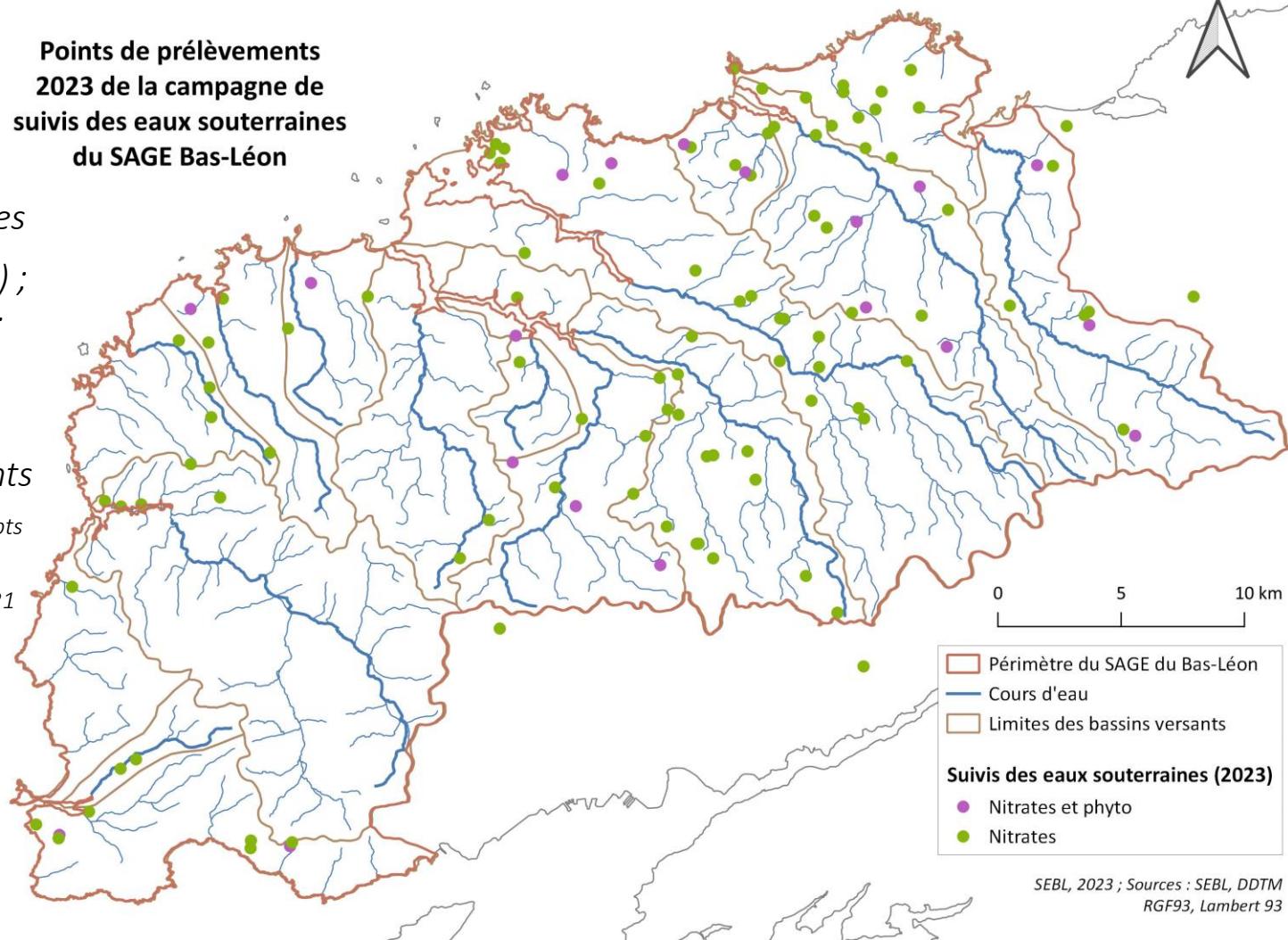


Eaux souterraines

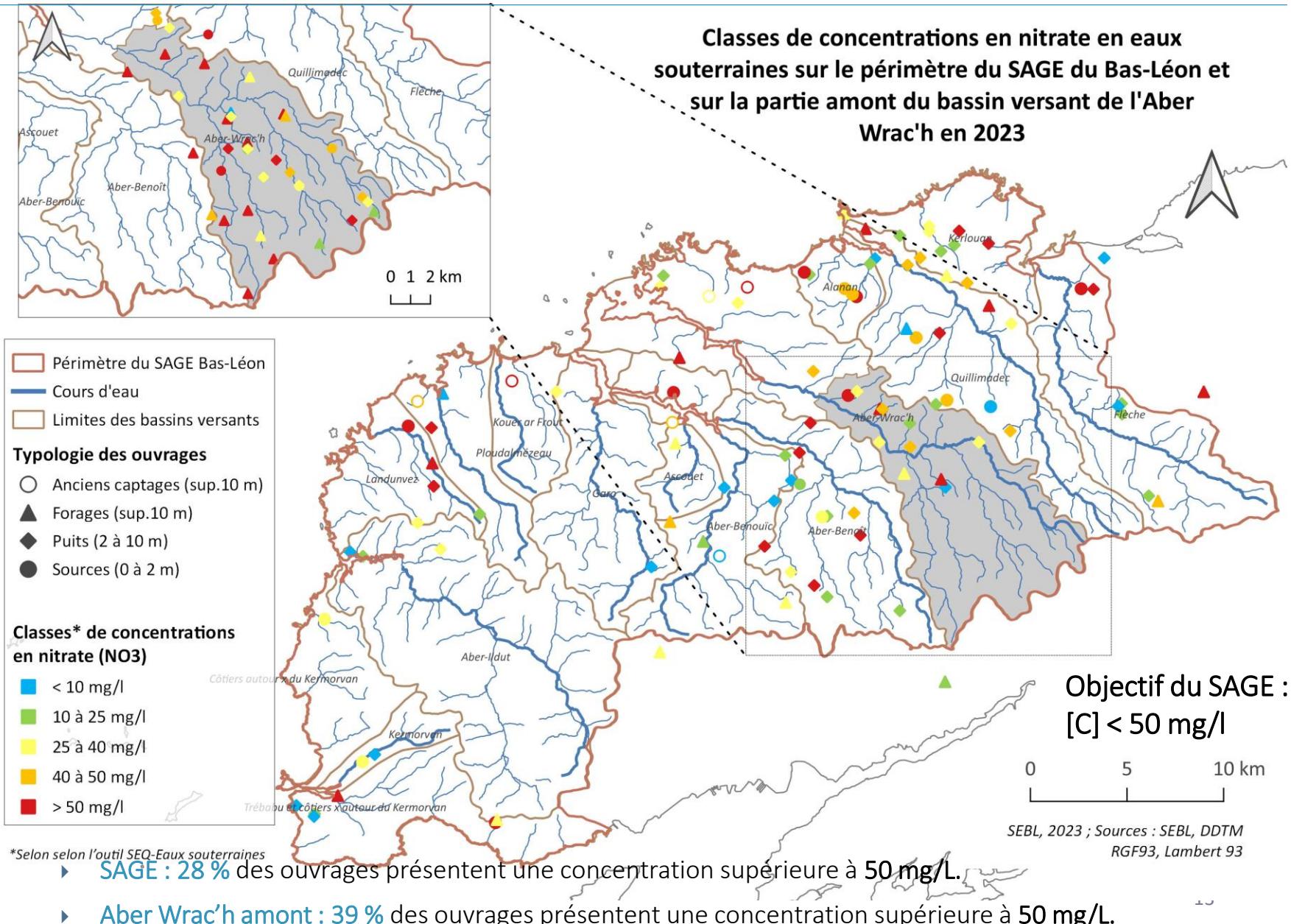
Objectif : étudier l'évolution de la qualité des eaux souterraines sur le territoire du SAGE

- ▶ Aout – septembre
- ▶ Période calendaire
- ▶ Nitrates et pesticides
- ▶ Sources (0 m à 2 m) ;
Puits (2 m à 10 m) ;
Forages (> 10 m)
- ▶ Le nombre et la répartition des points
 - 150 pts marché → 120 pts effectifs
 - AW : 30 pts marché → 21 pts effectifs

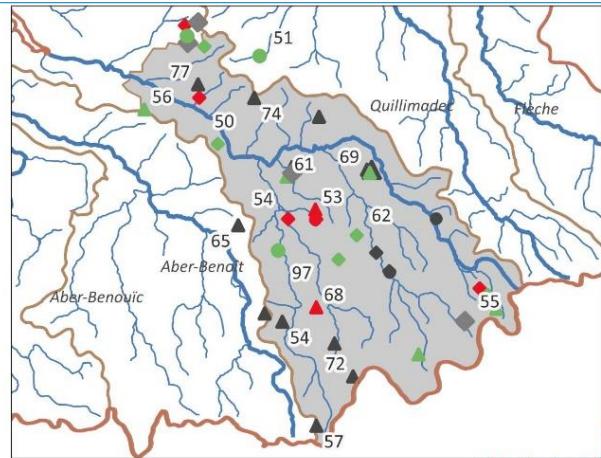
**Points de prélèvements
2023 de la campagne de
suivis des eaux souterraines
du SAGE Bas-Léon**



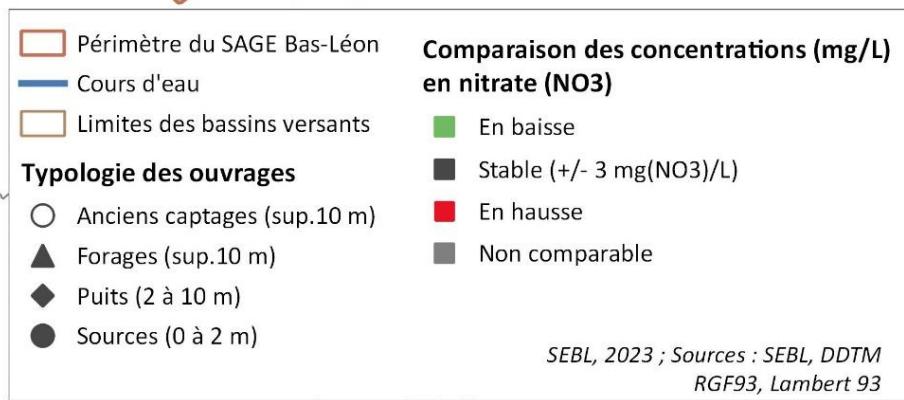
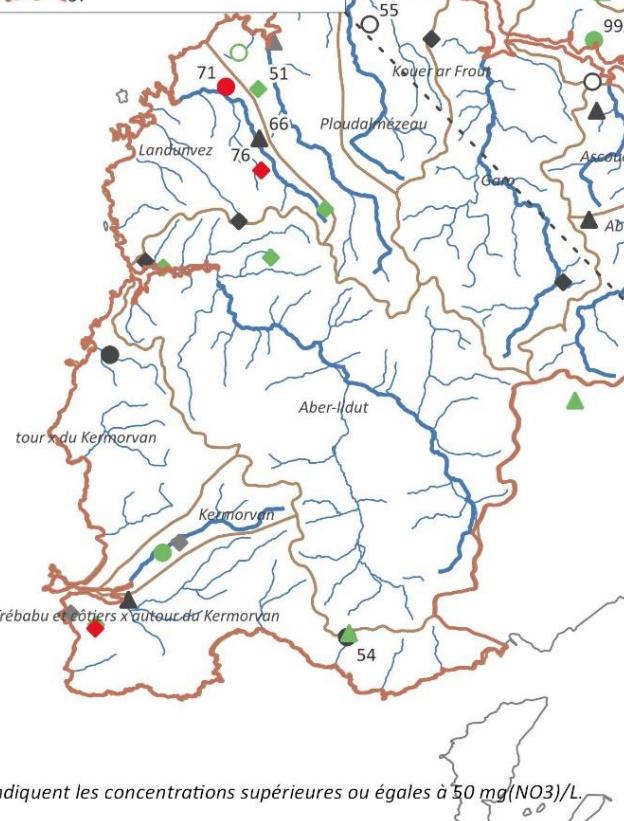
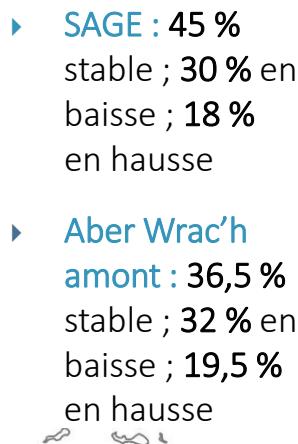
Eaux souterraines - nitrates 2023



Eaux souterraines – évolutions nitrates 2021-2023



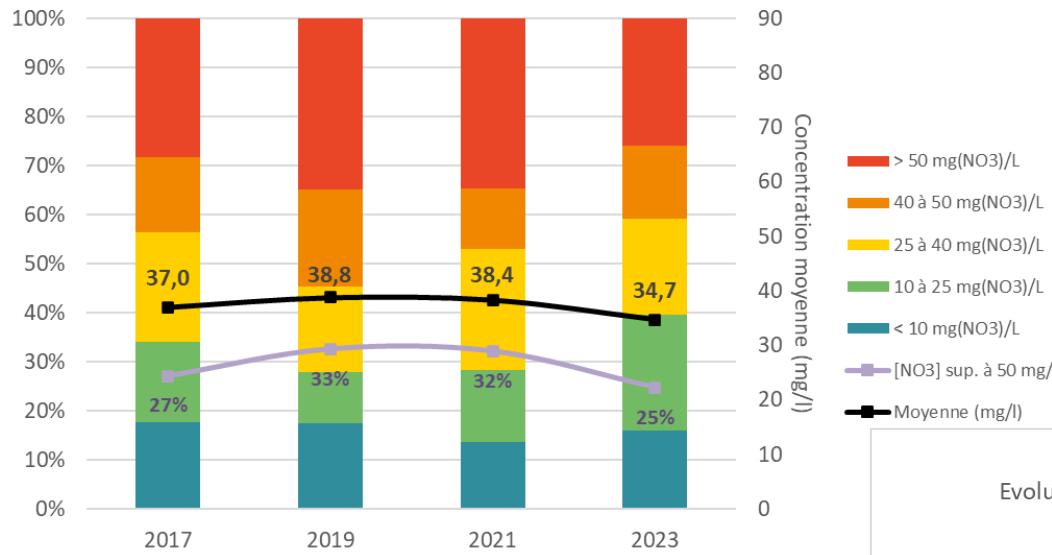
Evolution des concentrations en nitrate en eaux souterraines entre 2021 et 2023 sur le périmètre du SAGE du Bas-Léon et sur le bassin versant amont de l'Aber Wrac'h



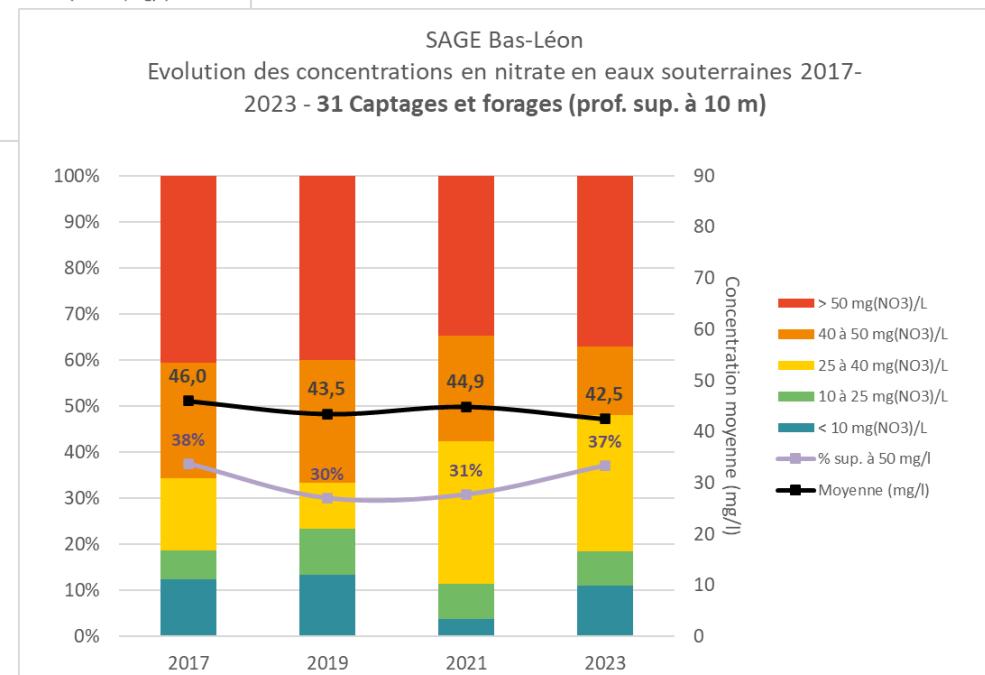
*Les étiquettes de valeurs indiquent les concentrations supérieures ou égales à 50 mg(NO₃)/L.

Eaux souterraines - évolutions

SAGE Bas-Léon
 Evolution des concentrations en nitrate (NO₃) en eaux souterraines
 2017-2023 - 16 Sources (prof. 0 m à 2 m) et 71 Puits (prof. 2 m à 10 m)



SAGE (global)



Eaux souterraines - évolutions

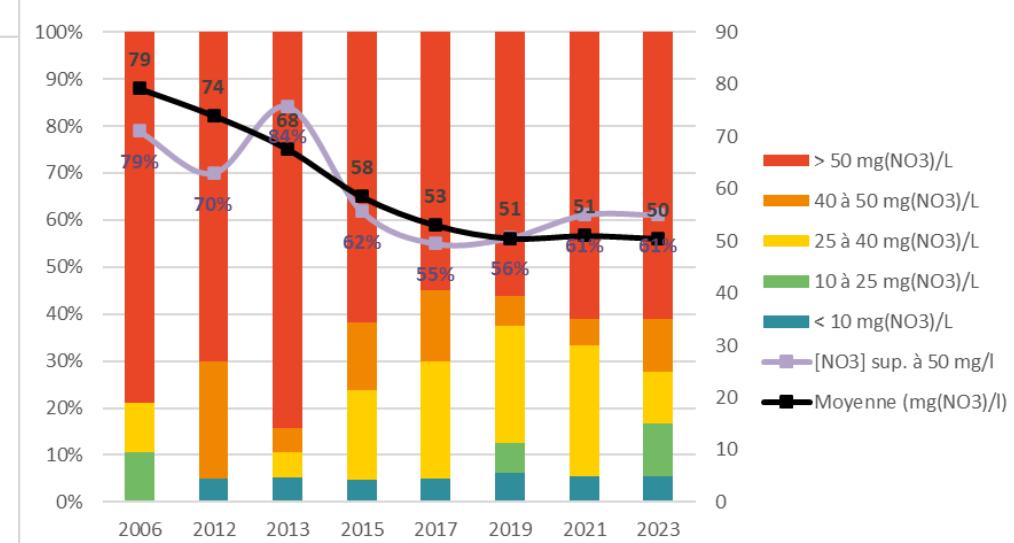
Bassin versant de l'Aber Wrac'h

Evolution des concentrations en nitrate en eaux souterraines 2006-2023
(20 puits et sources de 0 à 10 m)



L'Aber Wrac'h amont
(point du suivi AW)

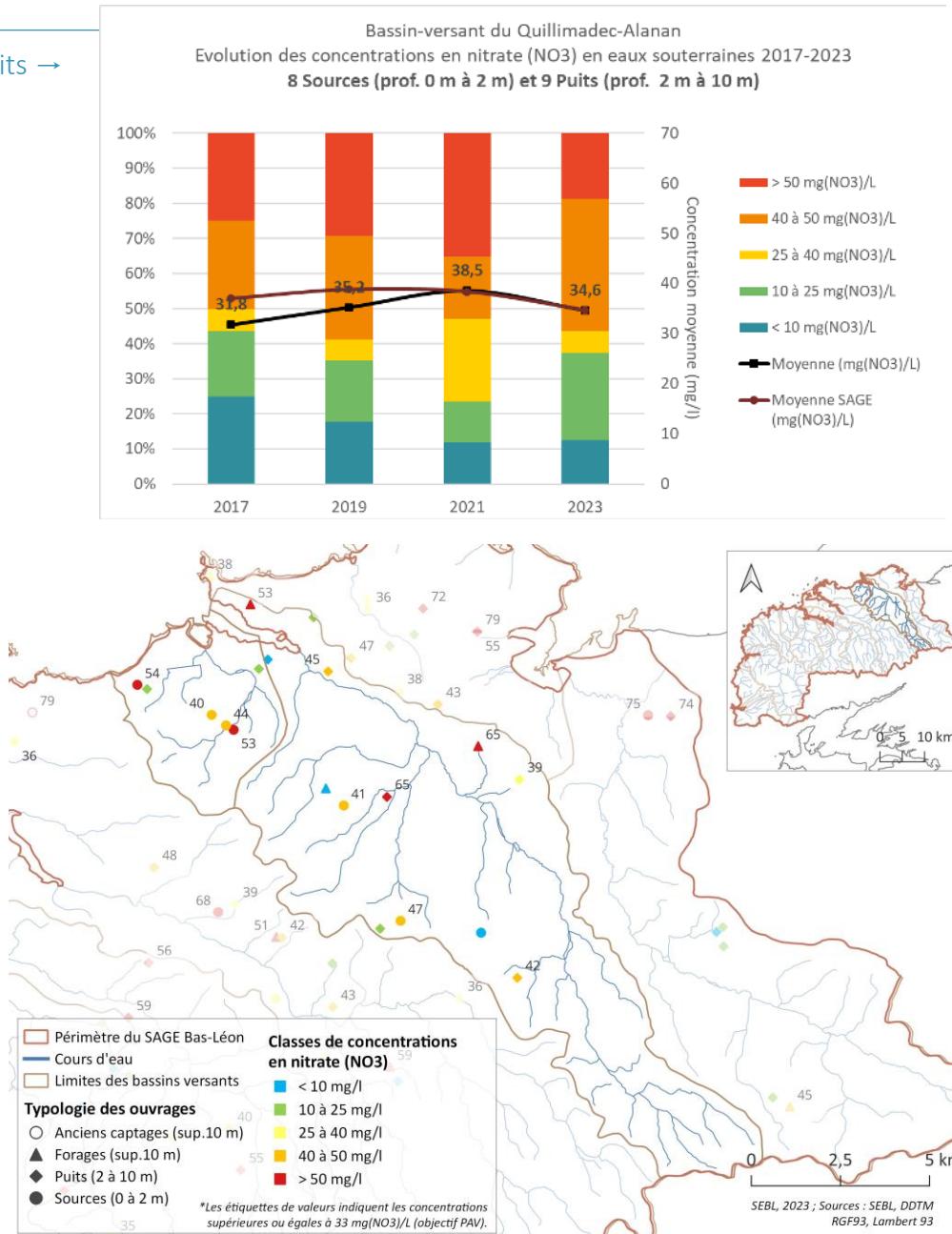
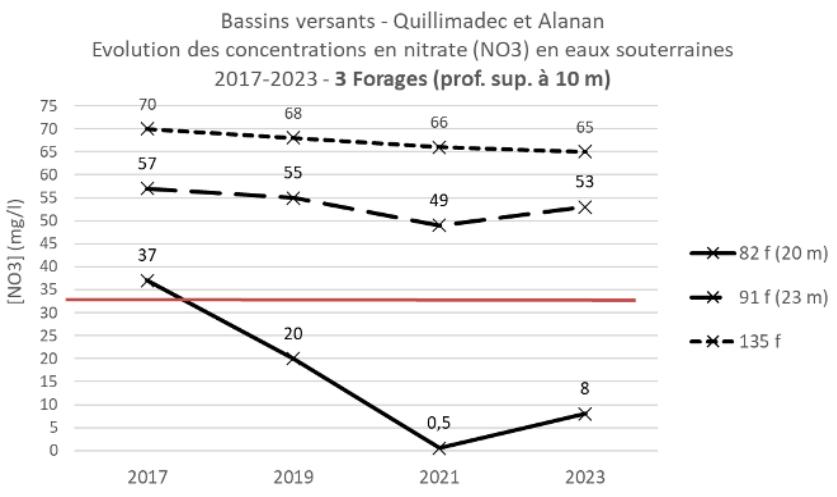
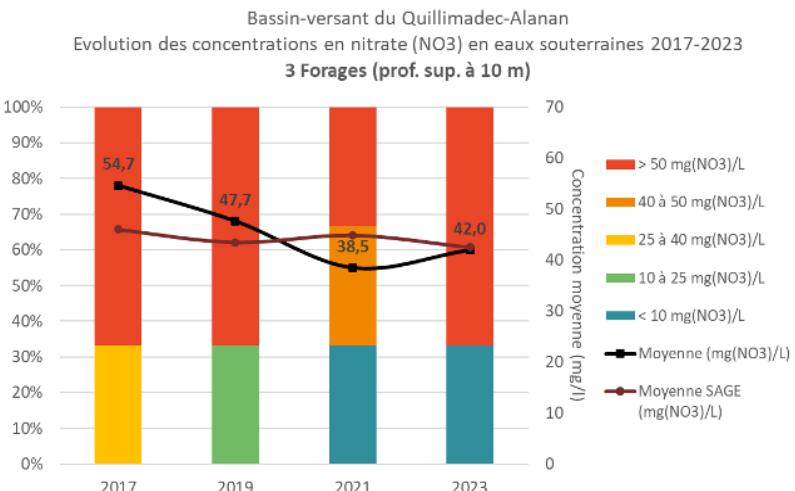
Bassin versant de l'Aber Wrac'h
Evolution des concentrations en nitrate en eaux souterraines 2006-2023
(20 forages sup. à 10 m)



Eaux souterraines – Focus Quillimadec & Alanan

Forages et captages ↗

Sources et Puits →

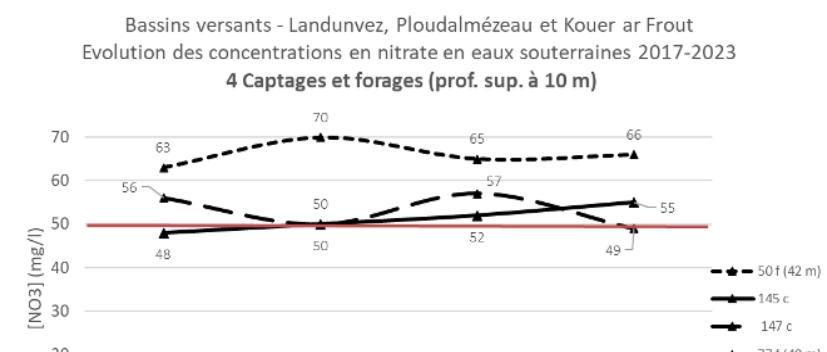
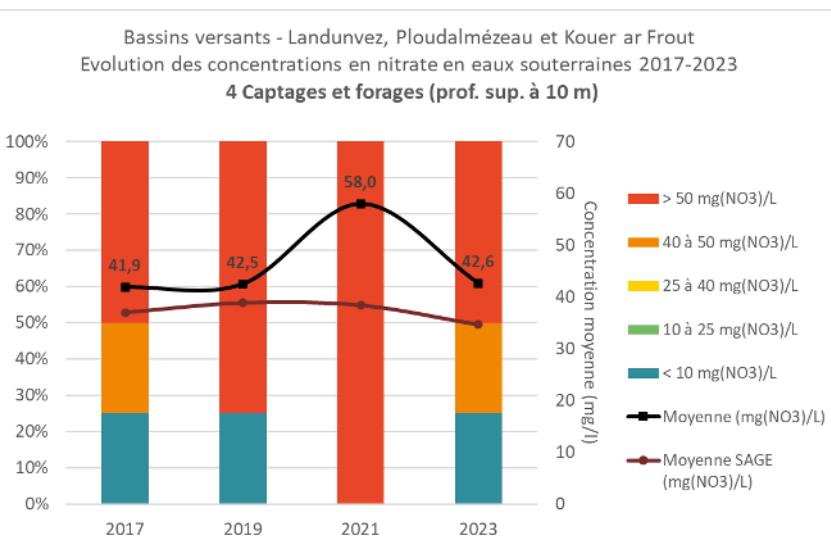


Eaux souterraines – Focus LPK

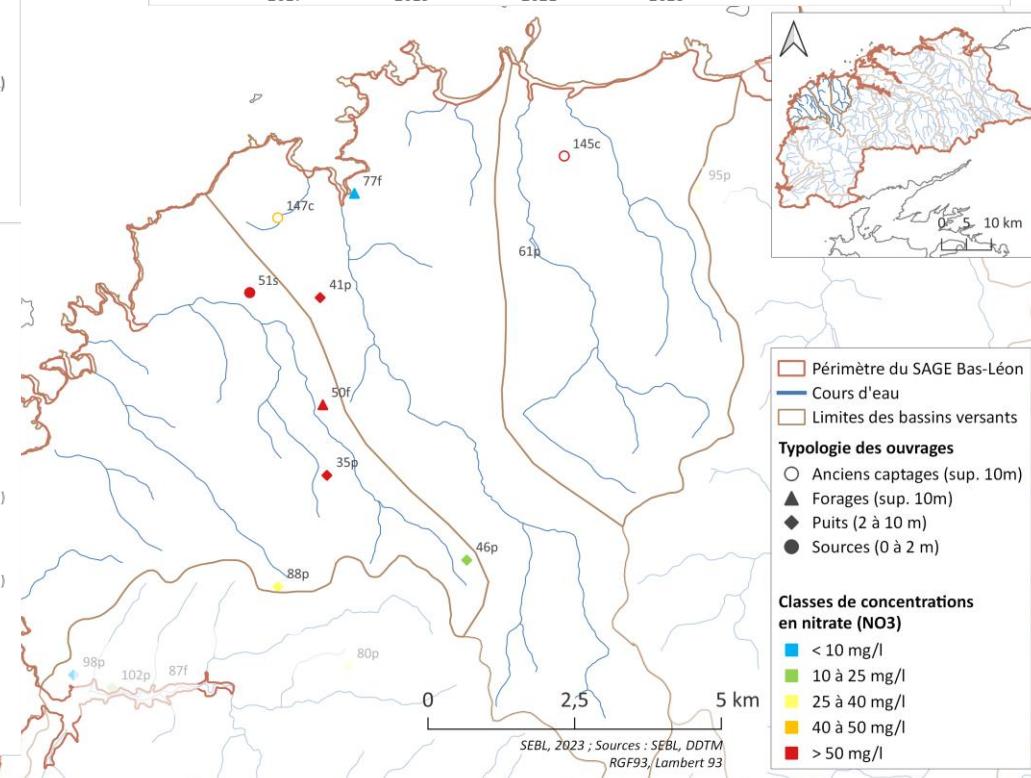
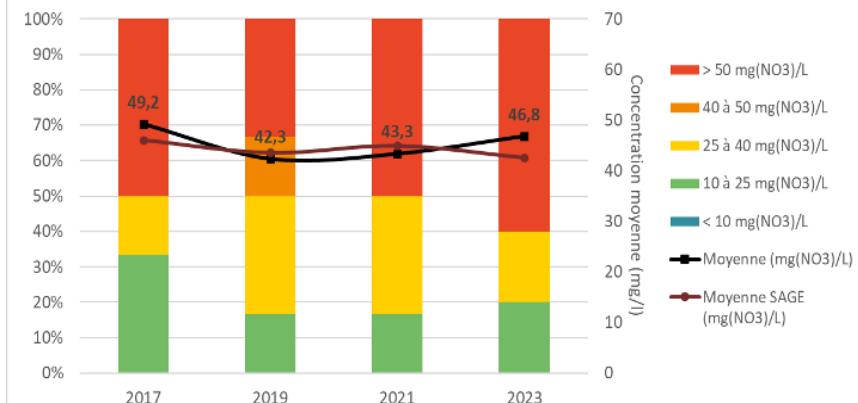
Landunvez, Ploudalmézeau et Kouer ar Frouet

Sources et Puits →

Forages et captages ↓



Bassins versants - Landunvez, Ploudalmézeau et Kouer ar Frouet
Evolution des concentrations en nitrate (NO₃) en eaux souterraines 2017-2023
1 Sources (prof. 0 m à 2 m) et 5 Puits (prof. 2 m à 10 m)



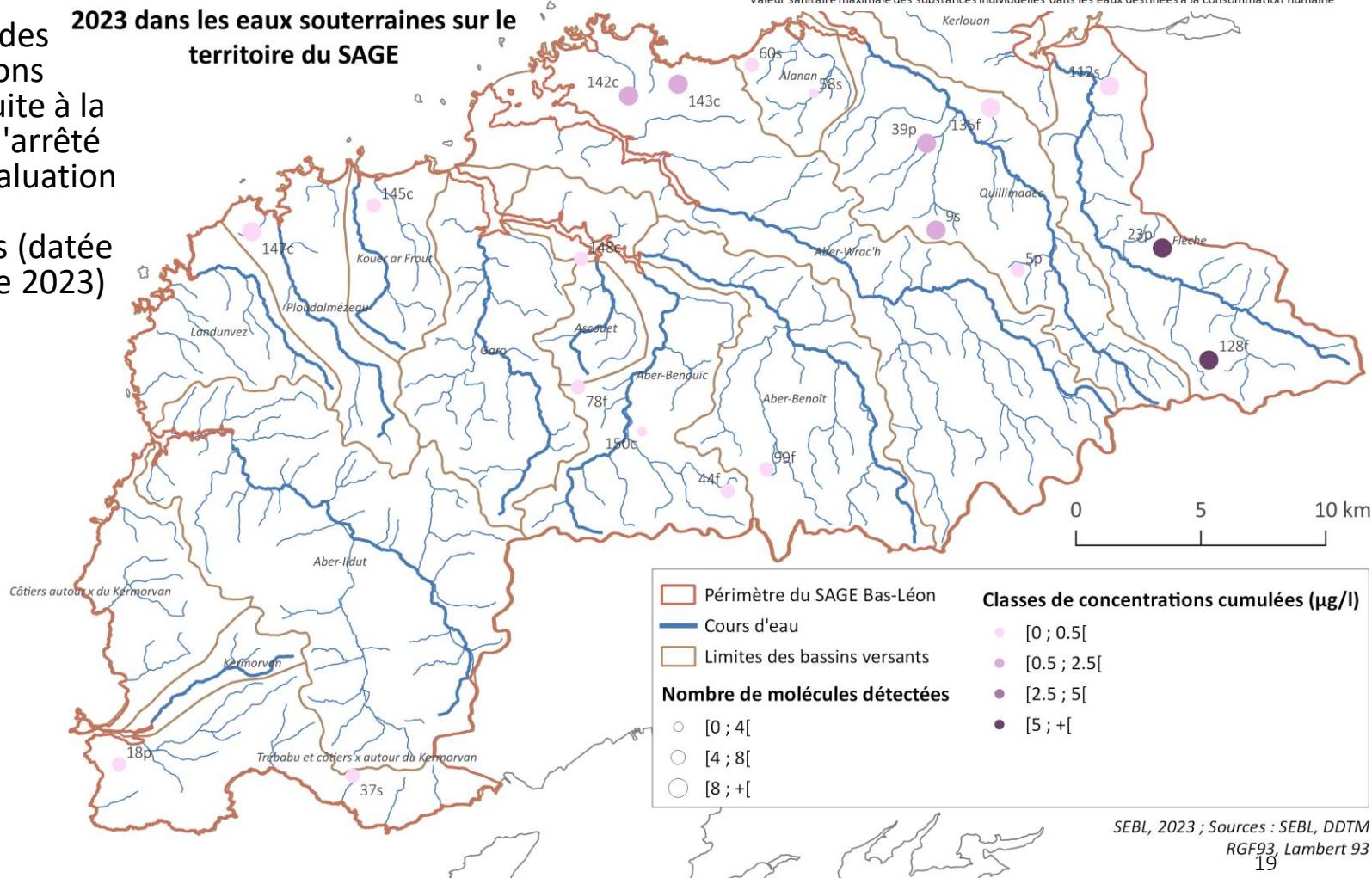
Eaux souterraines - *Pesticides*

Tableau 1 – Limites réglementaires relatives aux pesticides dans les eaux souterraines (source : notre-environnement.gouv.fr)

- Objectifs du SAGE : 0,1 µg/l par matière active et 0,5 µg/l en cumulé

Concentrations cumulées en pesticides en 2023 dans les eaux souterraines sur le territoire du SAGE

- Mise à jour des concentrations cumulées suite à la révision de l'arrêté relatif à l'évaluation des eaux souterraines (datée du 9 octobre 2023)



Eaux souterraines - *Pesticides*

Liste des molécules ayant dépassé les limites quantitatives sur 5 bassins versants du SAGE depuis 2017 (en rouge les molécules classées non pertinentes par l'ANSES).

Molécules	Fonction	Bassin versant	Type	Usage	Année	Détections	Max	Min	Nbr analyse >0,1µg/l	Seuil 2023	LQ
Atrazine déséthyl	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2017	1	0,04	0,04	0	0,1	0,02
2,4-MCPA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2017	1	0,03	0,03	0	0,1	0,02
2-hydroxy atrazine	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2017	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
AMPA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2017	1	1,92	1,92	1	0,1	0,02
Carbofuran	Insecticide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Interdit	2017	1	4,45	4,45	1	0,1	0,02
Diflufenicanil	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2017	1	0,03	0,03	0	0,1	0,02
Diuron	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Interdit	2017	1	0,05	0,05	0	0,1	0,02
Glyphosate	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2017	1	0,62	0,62	1	0,1	0,02
Imidaclopride	Insecticide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Interdit	2017	1	0,035	0,035	0	0,1	0,02
Mécoprop	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Interdit	2017	1	0,045	0,045	0	0,1	0,02
Métaldéhyde	Molluscicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2017	1	0,04	0,04	0	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	é sauf énant	2017	3	0,78	0,06		0,9	0,02
Triclopyr	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2017	1	0,13	0,13	1	0,1	0,02
Atrazine déséthyl	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2019	3	0,095	0,04	0	0,1	0,02
Diuron	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Interdit	2019	1	0,07	0,07	0	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	é sauf énant	2019	6	2,915	0,035	6	0,9	0,02
Acetochlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2021	2	0,13	0,02		0,9	0,02
2,6-Dichlorobenzamide	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2021	3	0,63	0,035	1	0,1	0,02
Alachlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2021	1	0,05	0,05		0,9	0,02
Atrazine déséthyl	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2021	3	0,095	0,03	0	0,1	0,02
Diméthénamide	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2021	1	0,095	0,095	0	0,1	0,02
Diméthénamide ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2021	1	0,03	0,03		0,9	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	é sauf énant	2021	6	2,625	0,2		0,9	0,02
NNdimet2sulfamopyri3carb	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2021	3	0,08	0,02	0	0,1	0,02
Tritosulfuron	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2021	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
Acetochlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2023	1	0,06	0,06		0,9	0,02
2,6-Dichlorobenzamide	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2023	4	0,65	0,045	1	0,1	0,02
Atrazine déséthyl	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2023	4	0,065	0,025	0	0,1	0,02
Diméthénamide	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Substance d'origine	Autorisé	2023	1	0,15	0,15	1	0,1	0,02
Diméthénamide ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2023	1	0,035	0,035		0,9	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	é sauf énant	2023	6	2,39	0,22		0,9	0,02
NNdimet2sulfamopyri3carb	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2023	3	0,07	0,02	0	0,1	0,02
Chloridazone méthyl desph	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2023	5	0,185	0,04	4	0,1	0,02
Diméthachlore CGA 369873	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2023	4	0,075	0,02		0,9	0,02
Métolachlore NOA 413173	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2023	5	0,115	0,025		0,9	0,02
Métaazachlore ESA	Herbicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Autorisé	2023	4	0,7	0,35		0,9	0,02
2a356tricchlo4cyanbensulf / Chlorothalonil SA	Fongicide	Quillimadec-Alanan	Produit de dégradation	Interdit	2023	3	0,84	0,085	1	0,1	0,02

Eaux souterraines - *Pesticides*

Liste des molécules ayant dépassé les limites quantitatives sur 5 bassins versants du SAGE depuis 2017 (en rouge les molécules classées non pertinentes par l'ANSES).

Molécules	Fonction	Bassin versant	Type	Usage	Année	Détections	Max	Min	Nbr analyse >0,1µg/l	Seuil 2023	LQ
Atrazine	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2017	1	0,05	0,05	0	0,1	0,02
Atrazine déséthyl	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2017	2	0,025	0,025	0	0,1	0,02
2-hydroxy atrazine	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2017	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
Diuron	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2017	1	0,06	0,06	0	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	né sauf énant	2017	2	0,335	0,315	2	0,9	0,02
Atrazine déséthyl	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2019	2	0,04	0,02	0	0,1	0,02
2-hydroxy atrazine	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2019	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
Atrazine	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2019	1	0,04	0,04	0	0,1	0,02
Diuron	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2019	1	0,04	0,04	0	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	né sauf énant	2019	2	1,215	0,445	1	0,9	0,02
2,6-Dichlorobenzamide	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2021	2	0,23	0,025	1	0,1	0,02
NNdimet2sulfamopyri3carb	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Autorisé	2021	1	0,065	0,065	0	0,1	0,02
2-hydroxy atrazine	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2021	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
Atrazine	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2021	1	0,03	0,03	0	0,1	0,02
Diuron	Herbicide	LPK	Substance d'origine	Interdit	2021	1	0,025	0,025	0	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	né sauf énant	2021	2	1,52	0,235	1	0,9	0,02
2,6-Dichlorobenzamide	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2023	1	0,155	0,155	1	0,1	0,02
Metolachlor ESA	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	né sauf énant	2023	1	1,42	1,42	0	0,9	0,02
Métolachlore NOA 413173	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Autorisé	2023	1	0,155	0,155	0	0,9	0,02
NNdimet2sulfamopyri3carb	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Autorisé	2023	1	0,03	0,03	0	0,1	0,02
2,6-Dichlorobenzamide	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2023	1	0,165	0,165	1	0,1	0,02
2a356trichlo4cyanbensulf	Fongicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2023	1	0,09	0,09	0	0,1	0,02
Azoxystrobin acid		LPK			2023	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02
Chloridazone méthyl desph	Herbicide	LPK	Produit de dégradation	Interdit	2023	1	0,03	0,03	0	0,1	0,02
Diméthomorphe	Fongicide	LPK	Substance d'origine	Autorisé	2023	1	0,02	0,02	0	0,1	0,02

Elaboration d'un nouveau marché à l'échelle du SAGE

- COTECH QUALITE DE L'EAU : **le 6 novembre 2023**
- ECHEANCE DU MARCHE EN VIGUEUR : **septembre 2024**
- ENJEUX : mise à plat du marché, intégration des enjeux émergents, des nouveaux paramètres de suivis liés à l'AEP,...
- SELECTION DU FUTUR PRESTATAIRE : **juin 2024**

Enveloppe prévisionnelle
2024 : 70 000 €



=> Enveloppes antérieures 60 000 €

Communication-sensibilisation Stand Eau pour les évènementiels

- **Environ 3 à 4 évènements/an répartis sur le territoire du SAGE**
 - distribution de gobelets/crayons/...



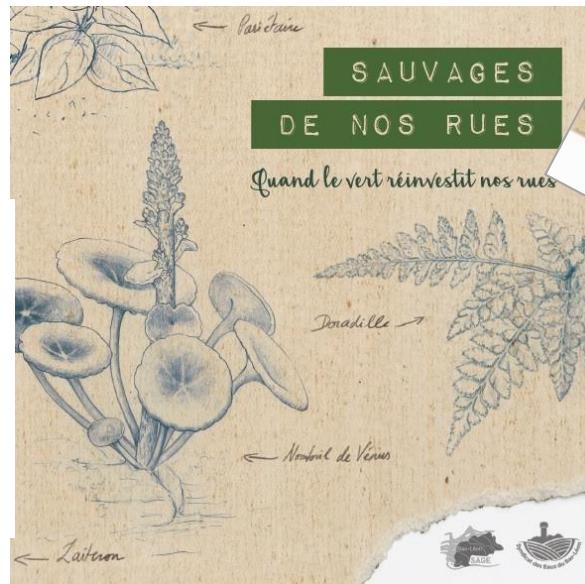
➤ EVENEMENTS PREVUS EN 2024 :

- CCPA : Agri fête Lannilis -> septembre
- CLCL : Trail Aber Wrac'h -> dimanche 7 avril
- CCPI : Fête des Lacs St Renan
-> dimanche 21 juillet
- Secteur Flèche : Transléonarde
-> dimanche 23 juin



Communication-sensibilisation Balades botaniques

- 3 à 6 balades animées par une ethnobotaniste
- Entre 15 et 25 personnes à chaque fois
- Retours très positifs
- Création d'un livret botanique en conséquence
+ sachets de graines à distribuer
(financés dans le cadre de l'AAP TVB)



Communication-sensibilisation

Ici commence la mer

Fléchage 2024 :

- 100 macarons
- 2/communes (+ sur des secteurs à enjeux ou demandeurs comme Le Drennec, Kernilis, Trémaouézan)
- distribution de pochoir et peinture écologique à la demande



Communication-sensibilisation Escape Game

- Création d'un escape game « MISSION AQUA » - mise en route au printemps 2023
 - « Vous avez 45 minutes pour trouver la cause de la disparition de la truite fario dans l'Aber Léon »



NOUVEAU !

La truite Fario a disparu de l'Aber Léon !

ESCAPE GAME BAS-LÉON



Renseignements : Syndicat des Eaux du Bas-Léon 02 98 30 67 28
actionsnonaqli.basleon@orange.fr



SERA PROPOSE AUX ELUS DU TERRITOIRE en 2024

Communication-sensibilisation

Autres actions

- Réédition de la **communication ciblée sur les risques de pollutions maritimes** (carénage, déjections, eaux sales...)
- Réalisation d'un **flyer « éco-gestes » et « jardinage économe »**
- Réalisation de « **clips thématiques** » - courtes vidéos pour mettre en avant les actions menées et/ou les bons gestes
- Création et diffusion d'une **lettre de SAGE** et d'une **à 2 autres lettres thématiques** (bocage, biodiversité, agricole, milieux aquatiques)
- Début du travail de mise à jour du tableau de bord du SAGE
- **Sensibilisation des scolaires**
- **Presse** : articles, communiqués, relation, BIM, panneau d'interprétation,...



Enveloppe prévisionnelle
2024 : 20 000 €

3 commissions thématiques au 2^{ème} trimestre 2024

- RESSOURCE EN EAU :

- Enjeu quantitatif : sobriété, adaptation au changement climatique, besoins – ressources disponibles, captages abandonnés

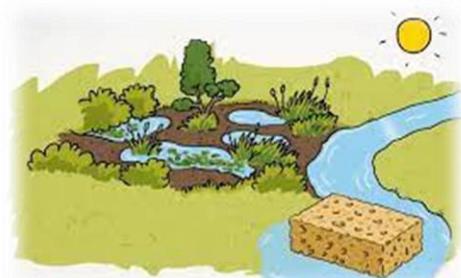


- ZONES HUMIDES, MARAIS RETRO-LITTORAUX & QUALITE DE L'EAU



- BAIGNADE, PROFILS CONCHYLIQUES

- Axe bactériologie, campagnes de sensibilisation



Budget prévisionnel 2024

SAGE DU BAS-LEON PROGRAMME PREVISIONNEL 2024		Enveloppe prévisionnelle	ETP dédié	Coût affecté à l'animation	Coût affecté aux actions	Taux prévisionnel de subvention	Montant des subventions attendues	Reste à charge prévisionnel affecté aux collectivités	
COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Coordination SAGE	54 000	0,80	54 000		80%	43 200	10 800	
	Secrétariat	25 500	0,50	25 500		80%	20 400	5 100	
	Suivi administratif et financier - SIG	29 375	0,50	29 375		80%	23 500	5 875	
	Frais de fonctionnement liés aux ETP affectés à la mise en œuvre du SAGE	25 600		25 600		80%	20 480	5 120	
	<i>Sous Total</i>	<i>134 475</i>	<i>1,80</i>	<i>134 475</i>		<i>80,0%</i>	<i>107 580</i>	<i>26 895</i>	
VOLETS TRANSVERSAUX	Coordination - Animation - suivi études CTU > animation SEBL	14 150	0,20	14 150		80%	11 320	2 830	
	Etude SAGE > prestations	50 000			50 000	50%	25 000	25 000	
	Communication générale - Sensibilisation >animation SEBL	25 500	0,50	25 500		80%	20 400	5 100	
	> prestations	20 000			20 000	80%	16 000	4 000	
	Education à l'environnement	5 000	inclus dans animation communication/sensibilisation		5 000	70%	3 500	1 500	
	Pollutions diffuses : volet agricole > animation SEBL	79 950	1,30	79 950		80%	63 960	15 990	
	> prestation externalisée, analyses PPC, achat de semence, ...	30 000			30 000	70%	21 000	9 000	
	ZH/Qeau > animation et frais fct	30 500	1,00	30 500		80%	24 400	6 100	
	Appel à projet biodiversité-TVB	80 000	1,10	66 324	13 500	75%	60 000	20 000	
	Piégeage des espèces nuisibles	12 000	Inclus VMA		12 000	0% ou Fonds verts	0	12 000	
	Suivi de la qualité des eaux	70 000	inclus dans l'animation du SAGE		70 000	50%	35 000	35 000	
	<i>Sous Total</i>	<i>417 100</i>	<i>4,10</i>	<i>216 424</i>	<i>200 500</i>	<i>67,3%</i>	<i>280 580</i>	<i>136 520</i>	
TOTAL		551 575	5,90	350 899	200 500	70,4%	388 160	163 415	
Pour mémoire budget 2023 :			478 719	4,85	299 406	179 313	69,6%	333 283	145 436

Quantitatif

SEBL – Mélanie BARIC

Région Bretagne



Améliorer les connaissances sur les ressources et besoins

1 enjeu pour notre territoire

CONSTAT :

- Territoire fléché non prioritaire par l'AELB
- Pas d'étude HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat)
-> *délais longs, méthode pas éprouvée, Bas Léon non prioritaire*

mais :

OBJECTIF :

- Collecter et formaliser la donnée (hydrologie, hydrogéologie, usages)
- Réfléchir aux enjeux du territoire sur les questions quantitatives au travers d'un travail en régie et d'un accompagnement « léger » d'assistance à MO si besoin pour préparer le sujet et s'en imprégner afin de l'insérer lors de la révision du SAGE

Une ressource en tension ... Face à ce constat, à une demande croissante et aux défis du changement climatique..... de réels enjeux quantitatifs à venir : *pistes et leviers d'actions pour préserver la ressource*

Plan de résilience AELB



PLAN DE RÉSILIENCE 2023-2024 DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE VOLET OPÉRATIONNEL



Résilience des milieux



Sobriété des usages



Partage de la ressource



Sécurisation AEP

- Accélérer la restauration des milieux humides
- Gérer des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme durable
- Déployer des pratiques agro-écologiques

- Réduire les consommations par la recherche de baisse de la dépendance à l'eau
- Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable

- Assurer un dialogue et une concertation sur les territoires
- Améliorer la connaissance dans le cadre du changement climatique
- Lancer les études stratégiques sur le bassin Loire-Bretagne

- Élaborer ou réviser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable
- Accompagner les collectivités (difficultés AEP) = mise en œuvre d'un accord de résilience

Plan de résilience AELB



Accord de programmation portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction des consommations

=> Système d'accompagnement dérogatoire déployé par l'AELB auprès des collectivités ayant rencontré des difficultés en 2022 pour alimenter leur population en eau et qui souhaitent s'engager dans l'amélioration de la gestion de l'eau

TERRITOIRE BAS-LEON

=> Projet d'accord de programmation commun à CLCL, CCPA, CCPI + 2 communes (Plouguerneau et St Pabu) et SEBL sous maîtrise d'ouvrage du SEBL

► **37 opérations** présentées réparties sous 4 axes :

1. Financement du service public → études sur tarification par les EPCI
2. Economies d'eau – gestion des eaux pluviales → plan collectif d'actions d'animation-sensibilisation & actions spécifiques
3. Résilience des milieux aquatiques → projets SEBL et des 2 communes
4. Sécurisation de l'eau potable → études et travaux par les EPCI et le SEBL



Opérations pilotées par le SEBL en lien avec les objectifs du CTU

Opérations	Montants prévisionnels (HT)	Taux d'aide	Montant de la subvention	Reste à charge
Plan d'animation/sensibilisation autour des économies d'eau & gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du SAGE	100 000	50 %	50 000	50 000
Achat de parcelles en zone humide (2,4 ha) sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h, en amont de la prise d'eau de Baniguel	10 000	70 %	7 000	3 000
Etude d'un réaménagement des retenues d'eau brute avec adaptation du volume de stockage avant la prise d'eau	80 000	70 %	56 000	24 000
Interconnexion IROISE 2 (AMO, Etudes Maîtrise d'œuvre + travaux)	2 000 000	50 %	1 000 000	1 000 000
Etude sur les captages abandonnés du Bas-Léon (nb estimé: 20 ou plus) afin d'évaluer le potentiel (qualité, débit de pompage), puis la faisabilité d'une remise en route totale ou partielle	200 000	70 %	140 000	60 000
	2 390 000		1 253 000	1 137 000

Déclinaison du Plan Eau



Après l'annonce du Plan Eau gouvernemental par le Président de la République le 30 mars 2023, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne confirme le 9 novembre **la poursuite en 2024 de trois appels à projets avec 120 millions d'euros mobilisés.**

Les appels à projets concernés :

- "Renaturation des villes et villages" ;
- "Sobriété des usages en collectivités et en entreprises" ;
- "Remplacement des conduites d'eau potables fuyardes".



Intervention de la Région Bretagne

Mme Delphine Alexandre

Vice-présidente - Santé, eau et biodiversité



Gestion du bocage et présentation de l'outil PGDH

SEBL – Yann GOUEZ



Présentation de l'outil **TRANSCENDER**

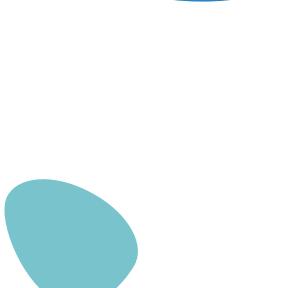
CCPA – Ronan ALLAIN





Prévention des Inondations

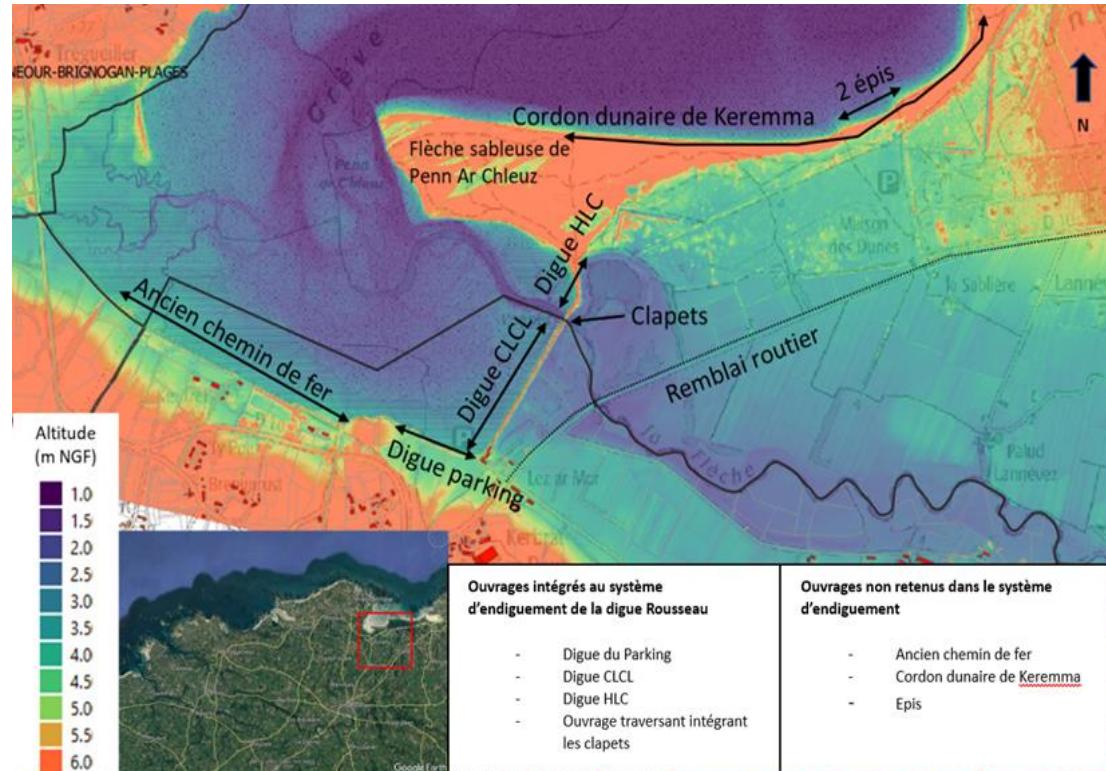
CLCL – Julien DILASSER





Prévention des inondations sur le Système d'endiguement « digue Rousseau »

- ▶ Ouvrage situé sur 2 EPCI (CLCL & HLC)
 - communes de Goulven & Tréflez
- ▶ Ouvrage établi antérieurement au décret de 2015 relatif aux règles applicables aux digues en vue de prévenir les inondations
 - reconnaissance du SE de classe C par antériorité
- ▶ Systèmes d'endiguement soumis à autorisation environnementale
- ▶ Obligation d'un seul gestionnaire pour son exploitation, suivi et entretien
 - DELEGATION au SEBL



Périmètre du système d'endiguement retenu :

- la digue Rousseau : 600 m.
- la digue du parking de Goulven : 280 m.
- 3 clapets anti marée + 3 clapets de secours



Date limite du dépôt par le SEBL de la demande d'autorisation environnementale le 31/12/2023 (procédures d'intervention entre CLCL/communes/SEBL selon les différents modes de surveillance (gestion courante, alerte, pré-crise, crise, post-crise) à finaliser en janvier 2024)

Prévention des inondations sur le Système d'endiguement

« digue Rousseau »



- ➔ Missions confiées au SEBL : gérer le système d'endiguement (*gestion courante, gestion en cas d'alerte, gestion Post-Crise, communication*)
- ➔ Clés de répartition du financement : 47% pour la CLCL & 53% pour HLC
- ➔ Plan prévisionnel annuel des dépenses établi selon études et travaux



*Pour l'étude de dangers du système d'endiguement (SE) de la digue Rousseau le niveau de protection a été défini à **4,52m NGF** (marégraphe de référence : Roscoff)*

Objectif : garantir l'intégrité de l'ouvrage et le maintien du niveau de sûreté retenu par les EPCI



Prévention des inondations sur le Système d'endiguement

« digue Rousseau »

- **Gestion courante** : coordination, contrôle des ouvrages, gestion des clapets, inspection visuelle, registre de l'ouvrage, suivi administratif, veille météo, Visites Techniques Approfondies (VTA)/Etudes De Dangers (EDD)/Rapport de surveillance, entretien de la végétation, nettoyage et petits travaux, travaux, suivi topo-morphologique dune ;
- **Gestion en cas d'alerte** : mobilisation des moyens nécessaires, suivi de l'événement et inspection visuelle, travaux d'urgence et activation des PCS en lien avec les communes ;
- **Gestion post-crise** : contrôle des ouvrages, inspection visuelle, registre ouvrage, comptes rendus des dommages/travaux, fiche d'événement important pour la sûreté hydraulique (EISH), suivi administratif, VTA, travaux d'urgence, maintenance technique post-crise.



Prévention des inondations sur le Système d'endiguement « digue Rousseau »

LES CONVENTIONS

- 1 convention de délégation de l'exercice de la Prévention des Inondations sur le SE Rousseau de HLC/CLCL -> SEBL
 - > définir les conditions dans lesquelles les 2 EPCI, autorités organisatrices de la GEMAPI, confieront au SEBL la délégation (durée 6 ans)
- 1 convention de prestation de services entre le SEBL et la CLCL
 - > définir les missions du prestataire qu'il assure pour le compte du SEBL afin de répondre aux objectifs (durée 3 ans)
- 1 convention établissant le protocole de surveillance des ouvrages du SE par les communes de Tréflez/Goulven entre le SEBL & les communes
 - > définir la participation des communes dans le cadre de leur pouvoir de Police Générale à la surveillance de l'état de la digue et la gestion des situations d'alerte/crise = 1er trimestre 2024

Pour les EPCI, la gestion de la digue s'appuiera sur :

- 1 convention de mise à disposition avec superposition d'affectation d'emprises du domaine public (conservatoire du littoral -> HLC & la CLCL)
- 1 convention de mise à disposition d'un propriétaire privé au profit de la CLCL de la gestion d'une parcelle privée (régularisation foncière en cours)

Prévention des inondations sur le Système d'endiguement « digue Rousseau »



- **Septembre** : dévégétalisation de la Digue par l'entreprise DANTEC (*opération pilotée par HLC pour le compte du conservatoire du littoral*)
- **Octobre** : réunion en sous-préfecture/avancement du dossier
- **Novembre** : plusieurs réunions/échanges inter-services
- **Décembre** : arrêté préfectoral à paraître, reconnaissant par antériorité la digue Rousseau et portant dérogation à l'échéance du dépôt du dossier de régularisation du SE par procédure simplifiée
- **13 décembre** : délibérations SEBL/EPCI sur les conventions
- **21 décembre** : dépôt du dossier de régularisation du SE demande d'autorisation du SE Digue Rousseau par le SEBL
- **Janvier / Février 2024** : Elaboration convention de prestation entre SEBL & les communes
- **2024 :**
 - > Mise en œuvre convention de délégation de l'exercice PI par le SEBL
 - > Mise en œuvre convention de prestation de services entre SEBL et CLCL
 - > Suivi instruction de la demande d'autorisation environnementale
 - > *Quid projet d'expérimentation d'extraction de sable en baie de Goulven ?*





Projet d'aménagement d'Illien

CCPI – Victorien MARCHAND

